

Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

COMMUNIQUE

Pesticides : La Loire-Atlantique prend des dispositions similaires à la Bretagne

Suite à la demande d'Eau et Rivières de Bretagne, le préfet de Loire-Atlantique vient de prendre un arrêté limitant l'utilisation des pesticides.

Les 4 et 7 avril 2005, les 4 préfets bretons avaient signé des arrêtés préfectoraux interdisant l'utilisation des pesticides à moins d'1 mètre de la berge des cours d'eau, fossés et points d'eau. Ces arrêtés visaient à réduire la contamination des eaux dans les rivières bretonnes.

Lors de l'assemblée générale 2006 d'Eau et Rivières tenue à FEGREAC (44), les adhérents locaux ont souligné le manque de cohérence de la réglementation sur le bassin versant de la Vilaine. Pour exemple, sur les cours d'eau comme la Chère ou la Vilaine qui séparent la Loire-Atlantique de l'Ille-et-Vilaine, il était interdit de traiter en bord de cours d'eau d'un côté mais pas de l'autre ! Une motion a alors été votée à l'unanimité par les adhérents de l'association demandant au préfet de Loire-Atlantique d'adopter des mesures similaires à celles déjà prises par les 4 préfets des autres départements bretons.

Suite à notre demande et après une concertation avec les différents acteurs, le préfet de Loire-Atlantique a signé le 9 février 2007 un arrêté similaire à l'arrêté breton. Similaire mais encore plus complet. La notion de zone inondable a été ajoutée et l'annexe doit être affichée dans tous les points de vente et pas seulement dans les points de vente agréés. Cet arrêté est applicable au 1er juillet 2007 (téléchargeable sur notre site : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?47/264>).

Les associations Eau & Rivières de Bretagne et Nature Avenir se réjouissent de cette décision qui contribuera à lutter contre la pollution des eaux du département par les pesticides.

Le 13 février 2007

Contacts :

Guénaelle LANEZ – Chargée de mission Pesticides :
02 99 30 49 94 – pesticides@eau-et-rivieres.asso.fr

Venelle de la caserne 22200 GUINGAMP

Tél : 02 96 21 38 77 – erb@eau-et-rivieres.asso.fr Fax : 02 96 21 38 77
Association agréée de protection de l'environnement et de défense des consommateurs
Membre de France Nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement